

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 91-129

*L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 19 Novembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

12 Novembre 1991

12 Novembre 1991

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme LISION, MM. GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

MM. ALONSO, BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme PARROU par M. LE GUEUT  
M. REVOLAT par M. MARCONI  
M. TAP par M. BENOIT  
M. DINDINAUD par M. MONNARD

**ABSENTS- EXCUSES** : M. BARRIERE

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 31

*Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.*

**OBJET** : AIRE DE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE : Demande de subvention

**VOTE** : UNANIMITE

Un projet d'aménagement d'une aire de stationnement destinée aux Gens du Voyage a été élaboré.

Ce projet qui serait implanté sur un terrain communal cadastré section CI n° 508 situé à proximité de l'aire d'accueil déjà existante permettrait de réaliser douze emplacements viabilisés.

Le montant des travaux est estimé à 671.500 F. hors taxes soit 796.399 F. TTC.

La valeur foncière du terrain d'une superficie de 3120 m<sup>2</sup> a été estimée par le service des Domaines à 221.520 F.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES HORS TAXES EN FRANCS		RECETTES HORS TAXES EN FRANCS	
V.R.D.	218.907,70	Subvention du	67.150,00
Bloc Sanitaire	146.853,58	Conseil Général	
Clôture	55.917,08	(Estimée à 10 % du	
Branchement élec-	72.127,91	Coût des Travaux)	
trique			
Branchement eau	28.325,00	Subvention de la	100.725,00
Branchement eaux	48.856,47	Caisse d'Allocations	
usées		Familiales (estimée	
Eclairage public	28.325,00	à 15 % du coût HT des	
Local poubelles	68.885,91	travaux)	
Assurances dommages	3.301,35	Subvention du F.A.S.	120.000,00
		(estimée à 10.000 F.	
		par emplacement)	
MONTANT TOTAL	671.500,00	MONTANT TOTAL	287.875,00
TRAVAUX HORS TAXES		SUBVENTIONS	

Valeur foncière du terrain	605.145,00	Reste à financer	221.520,00
F.(déficit opération +			
		Valeur foncière du terrain)	
TOTAL GENERAL	893.020,00	Participation DDASS	
423.601,00		(70 % du reste à financer)	
		INTERVENTION VILLE :	
181.544,00			
T.V.A. sur travaux	124.899,00	TOTAL PARTICIPATION	
	306.443,00	VILLE TTC	
TOTAL TTC	1.017.919,00		

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter une subvention de :

. 10 % du coût hors taxes des travaux auprès du Conseil Général soit 67.150 F.

. 15 % du coût hors taxes des travaux auprès de la Caisse d'Allocations familiales soit 100.725 F.

. 10.000 F. par emplacement auprès du Fonds d'Action Sociale soit 120.000 F.

. 70 % du déficit résiduel de l'opération auprès de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (D.D.A.S.S) soit 423.601 F.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,*

*Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,*

*H. LE GUEUT*

**Déposé à la S/Préfecture de Rochefort  
le 28 Novembre 1991  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint**